

Bonjour Madame, Monsieur,

Faisant suite à l'arrêté préfectoral de consultation du public n°2020/ICPE/186, concernant l'EARL 'A BON PORC' exploitant sur la commune de Saint Viaud 44320 La Pordais, vous trouverez ci-dessous nos inquiétudes relatives au nouvel agrandissement, après celui de 2013 déjà.

Nous sommes, en termes de proximité et distance coté ouest, les premiers voisins de l'établissement A BON PORC. Nous sommes sous les vents dominants d'ouest, et à vol d'oiseau notre portail se trouve à deux cent vingt mètres du premier bâtiment, et demain à cent quatre vingt dix mètres d'un des plus proches nouveaux bâtiments comportant deux cheminées dynamiques. Cependant, il n'est pas fait mention du hameau de la Ménagerais dans le dossier plan, sur le plan de situation pièce jointe numéro deux. Le hameau ainsi que les habitations n'apparaissent pas sur le plan alors que ce sont les plus proches habitations coté ouest et les plus sujettes aux nuisances olfactives à cause des vents dominants.

A ce jour nous subissons de façon plus ou moins régulière, à des fréquences variées, et avec des intensités différentes des nuisances olfactives. Etant nous mêmes issus du monde rural, et plus précisément du monde agricole (issue d'une famille d'éleveurs ovins), nous savons que cela fait partie intégrante d'une vie à la campagne. A ce jour, nous nous accommodons de ces nuisances, ainsi que nos voisins, lorsque cela est nécessaire en rentrant chez nous pour ne pas subir le désagrément des odeurs lorsque cela devient trop prononcé. Cela arrive également le Week-end bien sûr, et notamment souvent aux 'mauvaises heures' lorsque nous sommes en extérieur pour profiter de notre terrain. Cet été, à plusieurs reprises, nous n'avons pu profiter de l'extérieur, qu'au travers de notre baie vitrée!
Nous craignons que ces nuisances ne deviennent invivables à l'avenir.

Avec ce nouvel agrandissement et ce bâtiment qui sera encore plus proche avec ses cheminées presque en alignement de notre maison, ainsi que l'augmentation du nombre de bêtes à l'engraissement, faisant le plus d'odeur, et d'une augmentation de plus de 20% de lisier, nous craignons fortement pour l'avenir, nuisances olfactives, augmentation non négligeable des rotations sur le chemin agricole dans le prolongement de la route qui mène à notre entrée, et dévalorisation induite du bien immobilier.

Aux sujet des nuisances olfactives, il est écrit en pièce jointe 6 concernant le respect des prescriptions techniques: "Les bâtiments porcins seront correctement ventilés (ventilations dynamiques automatisées). Les exploitants continueront à prendre les dispositions appropriées pour atténuer les émissions d'odeurs, de gaz et ou de poussières susceptibles de créer des nuisances de voisinage."
Une fois les bâtiments construits et en exploitation, nous nous interrogeons sur les possibles dispositions appropriées, leur nature, et les leviers possibles pour répondre aux nuisances. Nous ne mettons pas en doute le sérieux de l'exploitant, que nous connaissons, mais sa capacité à répondre à notre problématique (hormis à arrêter d'exploiter une partie des bâtiments...).

J'imagine que les dispositions techniques répondent à des normes qui sont évidemment respectées dans le projet. Toutefois notre maison n'étant pas sur le dossier plan et étant très proche, comment l'étude d'impact peut-elle être exhaustive? Il n'est pas signifié que nous sommes sous les vents dominants à la Ménagerais à moins de deux cents mètres des cheminées. Par ailleurs, certains voisins (également absents du plan annexe numéro deux) à aujourd'hui pas ou peu impactés le seront certainement à l'issue du projet. Il serait possible de revoir l'implantation des bâtiments afin de les éloigner de l'axe des vents dominants, élever les cheminées ou au contraire ventiler en sous sol pour relarguer plus loin, couvrir les fosses à lisier. J'imagine que d'autres solutions existent, il faut les intégrer dans l'étude et surtout les évoquer car en l'état actuel le plan n'est pas à jour.

Nous comprenons la nécessité pour cette entreprise d'accroître sa capacité, ses marges et notre objectif n'est pas d'être un frein à ce projet. Cependant nous souhaitons qu'il soit en phase avec les habitants proches occupant des maisons historiques et que les mesures soient prises et intégrées au projet. Jérôme Leduc est un voisin exploitant qui a déjà su nous écouter, nous pensons qu'à nouveau il prendra en considération notre inquiétude.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Monsieur Zaccomer Matthieu et Madame Lienhart Aude